

l'unité du pays." Enfin, toujours selon le rapport, "le Comité [appuyait] tous les efforts que le gouvernement canadien pourrait faire en vue de favoriser l'intégrité territoriale du Liban"¹.

La position canadienne actuelle

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a esquissé la position du Canada au sujet du conflit libanais le 25 septembre 1984, devant l'Assemblée générale des Nations-Unies :

"Le Canada espère que seront récompensés les actuels efforts du gouvernement libanais pour rétablir la paix et la stabilité dans ce malheureux pays. Nous appuyons l'intégrité territoriale du Liban et maintenons que toutes les troupes étrangères devraient s'en retirer à moins d'y être à la demande du gouvernement libanais."²

Le 14 juin 1985, le gouvernement décida de retirer tous les membres canadiens de son ambassade à Beyrouth en précisant que les risques qu'ils couraient étaient désormais trop grands. M. Clark souligna cependant que "cette mesure ne diminue en rien l'appui très ferme que le Canada a toujours accordé à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban", et il ajouta que "le Canada [continuerait d'appuyer] toutes les initiatives internationales appropriées destinées à mettre un terme aux actes de violence continus dans ce pays"³.

Le débat parlementaire

Au moment où les attaques d'Amal contre les camps palestiniens atteignaient leur paroxysme en mai 1985, le député conservateur Bob Corbett fit la déclaration suivante devant la Chambre :

¹ Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, Rapport sur les relations du Canada avec les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, 1985, pp. 74-78.

² MAE, Déclarations et discours, 84/6, 25 septembre 1984.

³ MAE, Communiqué, 85/81, 14 juin 1985.